

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 FEVRIER 2023**

PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 3 février à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EXBRAYAT Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : Messieurs EXBRAYAT Stéphane, MOUNIER Christian, MARTEL Pascal, ROYET Philippe, GIRAUDET Olivier, SAVY Bruno, BERNE Frédéric et Mesdames BERNE Lætitia, SABOT Hélène, LHOMME Peggy

Absents excusés : Monsieur VACHER Marc

Absents : aucun

Procurations : Monsieur VACHER Marc a donné pouvoir à Monsieur EXBRAYAT Stéphane

Secrétaire de séance : Monsieur GIRAUDET Olivier

A L'ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2022

Le procès-verbal, de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2022, est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération autorisant le Maire a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du code Général des collectivités territoriales précise que :

« ...en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire propose de répartir la somme maximale ($78^{\circ}640 * 25\% = 19^{\circ}660\text{€}$) de la manière suivante :

- Achat de chaînes à neige pour 5 640 €
- Dissimulation des réseaux aux Réalles pour 7 010 €
- Enfouissement d'une citerne incendie n°2 aux Réalles pour 7°010 €

Monsieur MOUNIER Christian demande comment a été faite la répartition des sommes.

Monsieur le Maire explique que les 5°640 € servent à régler la facture des chaînes à neige aux Ets BASTY et que le reste a été réparti équitablement en prévision des travaux les plus urgents.

La délibération, n'apportant pas d'autres questions ou remarques, est alors adoptée à l'unanimité.

3/ Délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE pour la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation

Monsieur le Maire explique que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents, des locataires ou autres bénéficiaires de l'action communal.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec le CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE.

La délibération, n'apportant pas d'autres questions ou remarques, elle est alors adoptée à l'unanimité.

QUESTION DIVERSES :

- **Absence répétée de Monsieur VACHER Marc au conseil municipal :**

Monsieur le Maire lui a rappelé qu'il a la possibilité de prendre des heures sur son temps de travail pour assister au conseil municipal.

Monsieur VACHER Marc a expliqué à Monsieur le Maire qu'il avait été troublé par des administrés qui étaient venu l'interpeller chez lui et qu'il se donne le temps de la réflexion.

Monsieur le Maire rappelle que le domicile est un lieu privé et que les pétitionnaires doivent être renvoyés vers la Mairie.

Cela est aussi arrivé à d'autres élus.

- **Ranger la salle de la Mairie :**

Monsieur le Maire demande de se répartir la distribution des colis des nouveaux arrivants.

Monsieur le Maire veut revoir l'agencement de la salle municipale

- **Location du terrain de boules :**

Monsieur le Maire rappelle que seuls les habitants de Graix peuvent réserver le terrain de boules.

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Graix ♥ Du Pilat avait réservé le terrain le 11/06/23 pour un concours de pétanque.

- **Antenne téléphonie mobile :**

Monsieur le Maire explique que la Région « AURA » abandonne le site Zone Blanche de Thélis la Combe.

Monsieur GIRAUDET Oliver rappelle que lors de la rencontre en préfecture, il avait été expliqué que le bourg de Thélis La Combe avait été mis en Zone Blanche par arrêté national.

Monsieur le Maire explique que Monsieur FANGET Régis Maire de Thélis La Combe cherche une autre solution.

- **Compte-rendu de la réunion du 16/12/2022 sur le Plan de Gestion de la ressource en Eau :**

Monsieur le Maire expose l'état des lieux des prélèvements réalisées sur le territoire, hors prélèvement dans le Rhône (2 890°000 m3 en 2017) et rappelle le volume prélevable, avec le meilleur compromis entre le gain pour le milieu et les efforts de réduction (2 190 000 m3), ainsi que le volume d'eau estimé à économiser à l'étiage (du 1er juin au 31 octobre) dans le cadre de ce PGRE, soit de l'ordre de 700°000 m3.

Il est envisagé d'économiser 300°000 m3 pour l'eau potable, 195°000 m3 pour l'industrie et 87°000 m3 pour l'agriculture, soit 580°000 m3.

Les pistes d'économies sont à trouver avant fin mars 2023.

A Graix pas d'économies possibles à part continuer à faire la chasse aux fuites.

L'autre action déjà prévu est l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Monsieur le Maire explique que les critères d'évaluation de la sécheresse de la DDT de la Loire se durcissent et qu'en 2022, on aurait été en crise au lieu d'être en alerte renforcée.

Monsieur ROYET Philippe explique que la situation est encore problématique actuellement car le Ternay a un débit de 100 l/s au lieu de 500 l/s en hivers.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail, afin de rédiger une procédure estivale pour l'accès à l'eau potable des non abonnés s'ils n'avaient plus d'eau.

Messieurs EXBRAYAT Stéphane, ROYET Philippe et Madame SABOT Hélène sont volontaires pour travailler sur ce sujet.

Quelques pistes ont été évoquées : recensement des sources, demande abusive d'eau gratuite, entretien de leur captage / réseau et schéma directeur d'alimentation en eau potable.

- **Rappel des possibilités de formations pour les élus :**

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a accès aux formations proposées par l'AMF de la Loire via Mon Compte Formation Elu.

Ces formations ne sont pas financées par la commune mais par le Compte Formation de chaque élu.

Messieurs MOUNIER Christian et GIRAUDET Olivier vont participer à la formation Chemins Ruraux le 9/03/23, pour faciliter le traitement du dossier des Chemins Ruraux.

- **Espace Dôme en déficit en 2022 :**

Monsieur le Maire explique que l'Espace Dôme est en déficit et que la contribution de la commune pourrait passer de 230 € à 945 €. Des discussions sont en cours.

Monsieur le Maire apporte son soutien à l'existence de cette structure.

Madame BERNE Lætitia explique qu'il y a déjà un accueil périscolaire dans les écoles et que l'espace Dôme se retrouve en doublon sur cet accueil (piste d'économie à creuser).

Monsieur ROYET Philippe demande comment est géré l'accueil de la petite enfance (crèche) à Bourg Argental (Mairie ou ComCom).

- **Point déneigement :**

Monsieur le Maire explique que l'on a eu un épisode neigeux durable et qu'il a procédé à des ajustements sur la tournée effectuée par le nouveau prestataire Monsieur MALAURE Éric.

Monsieur MARTEL Pascal explique que la RD8 (route du Bessat à Colombier) était un axe prioritaire (délestage de la RD1082) pour le déneigement fait par le Département, mais pas la RD2 (route de la Valla en Gier à Bourg Argental via Graix) ni la RD63 (route de Riorama à l'Oeillon).

Monsieur le Maire a demandé le planning de l'infirmière Libéral qui circule sur les Chemins Communaux pour que le déneigement soit fait en conséquence.

Monsieur le Maire explique que le prestataire du déneigement est venu le rencontrer pour faire un point. Ce qui a été très apprécié.

Monsieur le Maire explique que le bac de pouzzolane mis au village est une réussite. Après la fonte de la neige, il faudra la balayer et la ramasser.

Monsieur le Maire explique que Monsieur ROQUIS Damien avait aidé au déneigement et au salage du Village.

Monsieur le Maire a écrit un courrier à tous les habitants du bourg afin qu'ils stationnent leur véhicule sur les parkings à l'entrée du village en cas de chute de neige.

Le Conseil Municipal a maintenu la distribution d'un sac de sel par foyer et par an si besoin.

Une rencontre avec trois élus de la commune a eu lieu le 29/01/23 à la Vourzie, à la demande de Monsieur JAMET Daniel en présence de Monsieur MALAURE Éric et d'habitants du voisinage. Il a été question de rappeler les prérogatives de chacun.

Monsieur le Maire rappelle que l'interlocuteur pour les problèmes de déneigement était le Maire ou les Adjoints et non le prestataire.

Monsieur le Maire a fait intervenir deux fois Monsieur BOURGEOIS Christian pour épandre de la pouzzolane sur des chemins glissants.

- **Dossier communication :**

Monsieur le Maire reconnaît qu'il est difficile de publier un bulletin annuel et propose d'éditer plusieurs feuillets au fil de l'actualité pour avoir des infos plus fraîches.

Madame SABOT Hélène rappelle que l'on ne communique pas assez sur ce que l'on fait et que la population ne sait rien.

Monsieur ROYET Philippe souligne l'importance des infos de services qui figuraient dans le bulletin.

Madame LHOMME Peggy pense que les associations n'auront pas forcément un article à communiquer chaque fois.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour la mise en page.

Mesdames LHOMME Peggy et BERNE Lætitia, proposent leur aide.

Monsieur GIRAUDET Olivier propose une chronologie en fonction des événements municipaux à communiquer (les vœux du Maire, la journée 2C et le repas des Sages), soit trois numéros par an.

- **Pilat Propre :**

Monsieur ROYET Philippe communique les dates de Pilat Propre (17 au 26 mars).

La journée 2C et 2P est planifiée le samedi 3 juin à 8H30 au terrain de boules.

- **Conflits de voisinage (village et Rebatte) :**

Monsieur le Maire explique que Madame GUIRAO Sandra (au village) s'est plein de problèmes de voisinage.

Monsieur le Maire explique que Monsieur HERNANDEZ Pascal (au Rebatte) s'est plein de problèmes de voisinage.

Monsieur le Maire explique que les faits n'étant pas sur le domaine public, ils ne relevaient pas de lui.

- **Projets 2023 :**

Monsieur le Maire rappelle les projets prévus en 2023 :

- Achat de chaînes à neige
- Réparation des cloches
- Enfouissement des réseaux secs des Réalles à la Jasserie
- Mise à jour des chemins (classement / déclassement)
- Nouvelles feuilles cadastrales
- Travaux d'encrochement au départ du chemin de la Chirate
- Citerne incendie aux Réalles
- Travaux au réservoir (changement tuyaux et branchement DFCI)
- Plantation d'une haie le tour d'une parcelle communale avec le PNR
- Rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture (Fond Vert)

- **Rénovation des bâtiments communaux :**

Monsieur ROYET Philippe demande que l'on reprenne le dossier patrimoine.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail.

Messieurs MOUNIER Christian, SAVY Bruno, ROYET Philippe et GIRAUDET Olivier sont volontaires pour travailler sur ce sujet.

- **Hangar de Monsieur PAUCHON Aimé :**

Plusieurs conseillers ont constaté que ce bâtiment, surplombant l'accès à la Mairie, présente plusieurs fissures importantes.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier de mise en demeure avant de prendre un arrêté de péril ordinaire.

- **Transition énergétique :**
Monsieur MOUNIER Christian a fait un compte rendu d'une conférence de Monsieur HEITZ Philippe à laquelle il a participé.
- **Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 mars 2023 à 18H30 :**
Votes des comptes de gestion et administratif, affectation des résultats et éventuellement budget primitif 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire de Graix
EXBRAYAT Stéphane

Le secrétaire de séance
GIRAUDET Olivier

Affiché le :